

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 14 juillet 2016

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3970-2016.

Cause tarifaire 2016-2017 de Gaz Métro.

**Demande de délai quant à la preuve de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Nous demandons respectueusement à la Régie la permission de déposer la preuve de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) au présent dossier d'ici **aujourd'hui à 16h00**.

En effet, malgré tous nos efforts, il ne nous sera pas possible de le déposer aujourd'hui à midi. Ce délai est imputable au fait que nous avons dû consacrer une partie importante des quatre derniers jours ouvrables à gérer les développements et notre participation dans le dossier 329 du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)* relatif au *Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour par Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C.* En effet, comme l'a souligné le ROEE dans sa propre lettre C-ROEE-0008 de demande de délai, ce dossier du BAPE a fait l'objet de développements imprévus à la suite de la récente décision en révision D-2016-106 dans le dossier R-3953-2015 de la Régie de l'énergie. Durant ces quatre derniers jours ouvrables, nous avons donc dû examiner les conséquences de cette décision de la Régie sur le dossier du BAPE, finaliser et déposer notre mémoire, participer aux audiences du BAPE et y présenter oralement notre mémoire, comme le ROEE d'ailleurs.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.